



Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023

ID : 030-200034692-20230206-DEL7_2023-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°7/2023
du Conseil communautaire
Séance du 6 février 2023

Date d'envoi de la convocation = 31 janvier 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 53

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Jean-Louis NOIRET, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Vincent ROUSSELOT, Marjorie SABATON, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jean Christian REY, Christian BAUME à Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Benjamin DESBRUN à Christine CLERC, Nathalie FORGEROU à Sophie GUIGUE, Olivier JOUVE à Bernard DUCROS, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Jennifer OBID à Philippe BERTHOMIEU, Catherine PECASTAING à Ghislaine DE VERDUZAN, Alain POMMIER à Léopoldina MARQUES-ROUX, Justine ROUQUAIROL à Christian SUAU, Muriel ROY-CROS à Claude SALAU

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTIER, Laurent OUILLON, Béatrice REDON, Maria SEUBE, Benoit TRICHOT, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE

Objet : Cotisation 2023 pour l'association CleanTech Vallée et présentation du bilan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001

Vu la délibération n°149-2018 en date du 17 décembre 2018 actant l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien en tant que membre fondateur et la grille des cotisations

Considérant les statuts et le règlement intérieur de l'association Cleantech Vallée

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Gestion des déchets du 19 janvier 2023

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité ;

- D'attribuer à l'association Cleantech Vallée une cotisation pour l'année 2023 d'un montant de 19 900€
- D'autoriser monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision
- D'autoriser monsieur le Président à prélever le montant de cette cotisation au compte 6281

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

13 FEV. 2023

